



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 avril 2021 (17h00)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	20/04/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Patrick SAIGNE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Jamal NAJI (pouvoir à Claudie COSTE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Michel SEVENIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

CM-2021-70 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - CLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES AP 198, AP 325 ET AP 327 ISSUES DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC - QUARTIER DE FONTANES

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Une étude cadastrale effectuée par la commune d'Annonay fait apparaître que plusieurs parcelles issues du domaine privé de la commune d'Annonay font fonctions de voie de desserte pour plusieurs habitations dans le quartier de Fontanes.

L'article L141-3 du Code de la voirie routière dispose que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le classement de ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce leur affectation définitive au domaine public. Il conviendrait dès lors de classer ces parcelles dans le domaine public communal afin de perpétuer la fonction de desserte desdites voiries.

29 AVR. 2021

Les emprises concernées par cette opération sont les parcelles cadastrées AP 198 d'une superficie de 108 m², la parcelle cadastrée AP 325 d'une superficie de 300 m² et la parcelle cadastrée AP 327 d'une superficie de 70 m².

VU l'article L141-3 du Code de la voirie routière,

CONSIDÉRANT la nécessité de classer dans le domaine public communal les parcelles AP 198 d'une superficie de 108 m², la parcelle cadastrée AP 325 d'une

superficie de 300 m² et la parcelle cadastrée AP 327 d'une superficie de 70 m², issues du domaine privé communal,

CONSIDÉRANT que le classement de ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce leur affectation définitive au domaine public,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

VU l'avis favorable de la commission générale du 16 avril 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AP 198 d'une superficie de 108 m², AP 325 d'une superficie de 300 m² et AP 327 d'une superficie de 70 m², issues du domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cette transaction.

Fait à Annonay le : 28/04/21

Affiché le : 29/04/21

Transmis en sous-préfecture le : 29/04/21

Identifiant télétransmission :

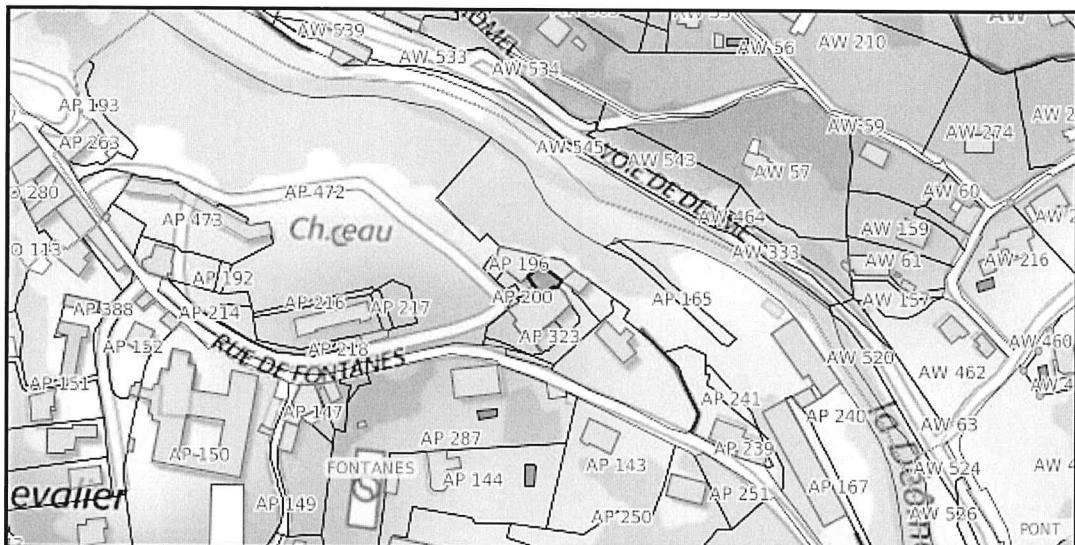
Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET



Descriptif détaillé de la parcelle : 07010 AP 198



PARCELLE

Adresse : RUE DE FONTANES Date de l'acte : 31/12/2010 N° de primitive : 0161 Contenance : 108 m²

Propriétaire : COMMUNE D ANNONAY
MAIRIE 07100 ANNONAY

LOT ET PDL

INFORMATIONS ZONAGES (à titre indicatif)

Code : 04 (DPU)	Descriptif : Droit de préemption urbain
Contenance : 108 m ²	Emprise : 100.0 %
Code : U (UBp)	Descriptif : UBp : Zone urbaine péricentrale (ordre continu ou discontinu). Secteur situé dans l'AVAP
Contenance : 108 m ²	Emprise : 100.0 %

SUBDIVISION

Propriétaire : COMMUNE D ANNONAY

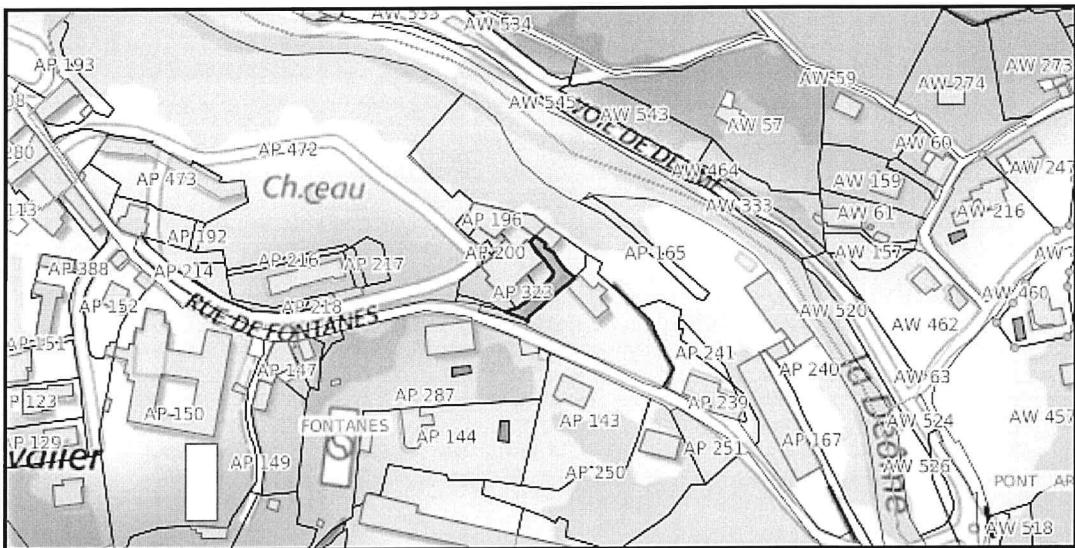
Adresse : MAIRIE 07100 ANNONAY

Lettres indicatives :

Série-tarif : A Contenance : 108 m² Groupe/Sous-groupe : Sols
Classe : Revenu cadastral : 0 € Culture spéciale :

LOCAL

Descriptif détaillé de la parcelle : 07010 AP 325



PARCELLE

Adresse : RUE DE FONTANES Date de l'acte : 31/12/2010 N° de primitive : 0162 Contenance : 300 m²
Parcelle mère : 07010 AP 211 (filiation par division)

Propriétaire : COMMUNE D ANNONAY
MAIRIE 07100 ANNONAY

LOT ET PDL

INFORMATIONS ZONAGES (à titre indicatif)

Code : 04 (DPU)	Descriptif : Droit de préemption urbain
Contenance : 300 m ²	Emprise : 100.0 %
Code : U (UBp)	Descriptif : UBp : Zone urbaine péricentrale (ordre continu ou discontinu). Secteur situé dans l'AVAP
Contenance : 300 m ²	Emprise : 100.0 %

SUBDIVISION

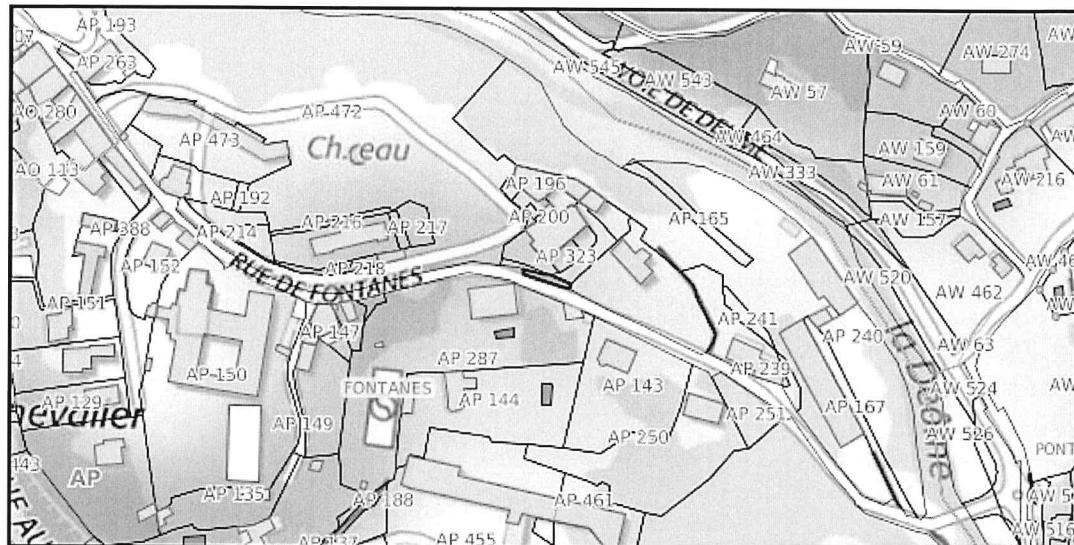
Propriétaire : COMMUNE D ANNONAY Adresse : MAIRIE 07100 ANNONAY

Lettres indicatives :

Série-tarif : A Contenance : 300 m² Groupe/Sous-groupe : Sols
Classe : Revenu cadastral : 0 € Culture spéciale :

LOCAL

Descriptif détaillé de la parcelle : 07010 AP 327



PARCELLE

Adresse : RUE DE FONTANES Date de l'acte : 31/12/2010 N° de primitive : 0162 Contenance : 70 m²
Parcelle mère : 07010 AP 211 (filiation par division)

Propriétaire : COMMUNE D ANNONAY
MAIRIE 07100 ANNONAY

LOT ET PDL

INFORMATIONS ZONAGES (à titre indicatif)

Code : 04 (DPU)	Descriptif : Droit de préemption urbain
Contenance : 70 m ²	Emprise : 100.0 %
Code : 07 (EP)	Descriptif : Elément de patrimoine
Contenance : 0 m ²	Emprise : 0.0 %
Code : U (UBp)	Descriptif : UBp : Zone urbaine péricentrale (ordre continu ou discontinu). Secteur situé dans l'AVAP
Contenance : 70 m ²	Emprise : 100.0 %

SUBDIVISION

Propriétaire : COMMUNE D ANNONAY Adresse : MAIRIE 07100 ANNONAY

Lettres indicatives :

Série-tarif : A Contenance : 70 m² Groupe/Sous-groupe : Sols
Classe : Revenu cadastral : 0 € Culture spéciale :

LOCAL

